



CIRCULATIONS DOUCES, VOIES PIÉTONNES : VINCENNES RENFORCE L'APAISEMENT DE SA VOIRIE DANS LE CADRE DU DÉCONFINEMENT

Alors que s'approche le déconfinement, avec un impact fort des mesures barrières sur le nombre d'usagers dans les transports publics, plus de 4,5 km de voies cyclables sont prévus sur le territoire de Vincennes, en complément du réseau déjà existant, et la mise en œuvre de zones piétonnisées.

Des mesures fortes pour faciliter la circulation à vélo

Le principal axe est-ouest de Vincennes, l'avenue de Paris, qui suit le tracé de la ligne 1 du métro, est une route départementale et classée à grande circulation. Sur cette avenue de 2x2 voies d'environ 1,6 km à Vincennes, après accord du préfet obtenu ce 30 avril, le Conseil départemental s'apprête à mettre en œuvre une piste cyclable sur la voie de droite de chaque sens, avec un marquage au sol jaune et des panneaux. Principale difficulté sur cet axe, la présence également de nombreux bus qui devront se rabattre sur la voie vélo pour desservir leurs arrêts.

Pour sa part, sur son réseau communal, la ville de Vincennes se propose de mettre en œuvre, en plusieurs temps, deux nouveaux axes cyclables est-ouest, avec environ 3 km d'aménagements dans un environnement sécurisé. Ces parcours, expérimentés à titre temporaire, emprunteront :

- tout d'abord dès ce mois de mai la rue Diderot^[1] (avec une circulation réservée aux vélos dans le sens est-ouest, et une circulation motorisée maintenue dans le sens ouest-est), de la limite communale à la rue de Strasbourg ;
- ainsi que la rue de Strasbourg (nord-sud) jusqu'à la rue de Fontenay : en supprimant le stationnement au profit de la circulation automobile de la rue Diderot à la rue Daumesnil, et en réservant la circulation aux vélos de la rue Daumesnil à la rue de Fontenay ;
- et dans un deuxième temps en juin, la rue de Fontenay (avec une circulation réservée aux vélos et aux bus dans le sens ouest-est, et une circulation motorisée maintenue dans le sens est-ouest, dans le prolongement logique de la rue Defrance), en fonction des bilans qui seront réalisés les premiers jours sur la circulation générale au sein de la Ville.

L'ensemble sera matérialisé par des panneaux de signalisation et des balises d'alignement. Ces dispositifs sont pris dans un esprit pragmatique ; des comptages permettront de valider leur pertinence et le maintien ou l'évolution de l'expérimentation en fonction des pratiques constatées. Ce programme a été présenté par ailleurs à l'association locale Vincennes à vélo.

[1] Cette voie doit faire l'objet d'une concertation programmée à l'automne en vue de sa rénovation et de son réaménagement complet.

Des voies piétonnisées pour la sécurité des usagers

En complément de la continuité cyclable, et pour la sécurité renforcée des piétons compte tenu des impératifs de distanciation physique, la Ville, dès le 11 mai, procédera à la **piétonnisation** :

- **de la rue de Montreuil, entre l'avenue de la République et la rue de Fontenay.** Cette section qui comprend de nombreux commerces est marquée par des trottoirs étroits et des conflits d'usage important entre cyclistes (sur piste à contresens), camions de livraison, circulation de bus et des véhicules légers. La circulation motorisée y sera interdite hors livraisons, et les bus, avec l'accord de la RATP, seront déviés et contourneront le lot d'habitations en empruntant l'avenue de la République à partir de la rue de Fontenay.
- **de la rue du Commandant-Mowat, entre la rue Diderot et la rue de la Jarry,** afin de permettre un dégagement secondaire pour les écoles de l'Est, plus important établissement élémentaire de la ville.
- **de la rue de la Liberté, entre l'avenue de Vorges et la rue de Strasbourg,** en lien avec l'itinéraire cyclable envisagé rue de Strasbourg et la présence de l'école maternelle du Nord.

Par ailleurs la **piétonnisation, actuellement en vigueur chaque samedi après-midi, de la rue du Midi et du nord de la rue Robert-Giraudineau, verra ses horaires élargis à partir du 16 mai** et pourra débuter dès 10h le samedi et se poursuivre le dimanche. Elle pourra par ailleurs être étendue après consultation des autorités de police à la rue de l'Eglise à l'est de l'avenue du Château et à la rue Raymond-du-Temple.

Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, rappelle que « *l'engagement de Vincennes pour les circulations douces n'est pas nouveau, comme l'ont montré les rénovations de voirie menées ces dernières années. Dans une ville parmi les plus denses de France, les risques sont connus en cas de repli axé sur la voiture individuelle, générateur de congestions et de pollution environnementale et sonore. Face aux enjeux de mobilité liés au déconfinement et aux conditions nouvelles auxquelles chacun sera confronté dans son quotidien, les collectivités se doivent de proposer des solutions adaptées avec des approches renouvelées de l'espace public.* ».

Pour mémoire, Vincennes, sur un territoire de moins de 2 km², compte déjà 18 km de voies en double-sens cyclable, 6 km de pistes et bandes cyclables ; près des 2/3 de la commune sont en zone 30 et plus de 1.500 arceaux sont mis à la disposition des cyclistes. Hors période de confinement, des services itinérants de réparation de vélos sont régulièrement proposés place Pierre-Semard et place Jean-Spire-Lemaître. La Ville est par ailleurs équipée de 6 stations de gonflage publiques gratuites.